



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
19/06/2026	19/06/2026	19	10	16	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric		X	AMALRIC Alain
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie		X	PELIZZON Eloïse
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent		X	ROUAN Philippe
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer			
<b>Secrétaire de séance</b>	PELLIZZARI Florine		

Délibération n°2026-06-23-06

Résultat du vote

Votée à l'unanimité des suffrages exprimés

**Objet : Désignation de délégués dans les établissements publics et organismes divers**

**Annule et remplace la délibération D2026-04-29-08**

À la suite de la délibération n°D2026-04-29-08 de l'assemblée du 29 avril 2026, le conseil municipal a désigné des représentants de la commune au sein de divers organismes extérieurs. Toutefois, la Préfecture du Tarn, par courrier en date du 24 avril 2026, demande le retrait de cette délibération afin que les représentants proposés par la commune à la communauté d'agglomération pour les syndicats auxquels cette dernière adhère ne soient pas mentionnés. Il est donc nécessaire de délibérer pour régulariser cette situation.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet nous sollicite pour procéder à la désignation du représentant de la commune, afin d'acter la composition de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) lors de la séance du conseil communautaire prévue le 28 septembre prochain.

Pour rappel, certains organismes et institutions prévoient dans le fonctionnement de leurs instances la présence de représentants des assemblées délibérantes communales.

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants de la commune au sein de divers organismes extérieurs.

Pour faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, **le conseil municipal après en avoir délibéré décide :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

Vu la liste des désignations annexée à la présente délibération.

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

- ✓ **DE PROCEDER** aux désignations de délégués ou représentants mentionnées dans la liste ci-annexée.

<b>ORGANISMES</b>	<b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS</b>
EHPAD de Briatexte	Titulaire : Mme Claraz-Angosto Martine  Mr le Maire est représentant d'office
Tarn Habitat	Titulaire : Mme Monmayran Michèle  Suppléant : Mr Angosto Richard
Comité Local pour l'Emploi bassin d'emploi de l'Ouest (CLPE)	Titulaire : Mr Angosto Richard
Collectivités forestières Tarn	Titulaire : Mme Grosjean -Balard Carole  Suppléant : Mr Bru Clément
Syndicat Départemental d'Energies du Tarn	Titulaire : Mr Angosto Richard  Suppléante : Mme Pellizzari Florine

Commission locale d'évaluation des charges transférées

Titulaire : Mr Angosto Richard

Suppléante : Mme Pelizzon Eloïse

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

